

**15582/14**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 décembre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 décembre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre titulaire, pour l'Allemagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

E 9923





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 décembre 2014  
(OR. en)

15582/14

SOC 788

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre titulaire, pour l'Allemagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination d'un membre titulaire, pour l'Allemagne,  
du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>, et notamment son article 8,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013<sup>1</sup> et du 12 juin 2014<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016.
- (2) L'organisation de travailleurs "Confédération européenne des syndicats" (CES) a présenté une candidature pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 2 décembre 2013 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 360 du 10.12.2013, p. 8).

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 12 juin 2014 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la Lituanie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 182 du 14.6.2014, p. 14); décision du Conseil du 12 juin 2014 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la France, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 186 du 18.6.2014, p. 5).

*Article premier*

Sont nommés membre titulaire du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016:

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

Pays	Membre titulaire	
Allemagne	M <sup>me</sup> Sonja KÖNIG	

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants qui n'ont pas encore été désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---